



Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 064-216404178-20260204-DEL_2026_004-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
NAY

Séance du 04/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
29/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme MULLER Véronique donne pouvoir à M. DEQUIDT Alain, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etaient absent(s) :

Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

Etaient excusé(s) :

M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_004

Objet : MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ANTICIPE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 1 748 479 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Crédits ouverts concernant les opérations d'investissement en 2025 (non compris les remboursements de dette et les restes à réaliser de 2024) – chapitres 20, 204, 21 et 23) :

1 748 479 €

Limite maximale d'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du BP 2026 :

1 748 479 € x 25% = 437 119,75 €

Lors de sa séance du 19 décembre 2025, le Conseil municipal a déjà voté une autorisation d'engagement anticipé des dépenses d'investissement 2026 en affectant des crédits à certaines opérations et certains articles comptables. Toutefois, afin de pouvoir répondre à des besoins nouveaux, il est proposé une nouvelle affectation de ces crédits, dans la même enveloppe budgétaire.

Il est ainsi proposé d'ouvrir les crédits sur les opérations suivantes dans la limite de l'enveloppe mentionnée plus haut :

Numéro opération	Articles	Intitulé opération	Ouverture par anticipation proposée
321	2128	Voirie	76 000,00 €
348	2188	Acquisitions diverses	7 000,00 €
348	21848	Acquisitions diverses	3 000,00 €
354	21351	Bâtiments divers	10 000,00 €
354	2188	Bâtiments divers	10 000,00 €
356	21312	Bâtiments scolaires	7 119,75 €
358	2158	Acquisition matériels Service Technique	5 000,00 €
363	21838	Matériel informatique et logiciels	5 000,00 €
400	2128	Réhabilitation propriété Cantet	76 000,00 €
403	2138	Réhabilitation propriété Dupont	238 000,00 €
TOTAL			437 119,75 €

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE les ouvertures de crédits en investissement au titre de l'exercice 2026 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à NAY
 Le Maire,
Signé BB
 Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,